



## Avis au Public

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988 il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 23 octobre 2024, le conseil communal de Berdorf vient d'approuver une modification du règlement portant introduction d'une allocation à vie chère, règlement applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il en peut être pris copie sans déplacement.

Berdorf, le 31 octobre 2024

Pour le conseil communal

Claude Oé

Secrétaire communal,  
(contreseing art. 74 loi communale)



Joe Nilles

Bourgmestre